

**NOTE AUX CANDIDATS DE NATIONALITE ETRANGERE
RESIDANT EN FRANCE OU A L'ETRANGER ET
SOLLICITANT UNE PREMIERE INSCRIPTION DANS UNE ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE D'ARCHITECTURE FRANCAISE
*Dossier à retourner avant le 31 janvier 2009***

Décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture et arrêtés des 20 juillet 2005 relatifs aux modalités d'inscription des étudiants dans les écoles nationales supérieures d'architecture (articles 23 à 28) et aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master et à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

La demande d'admission préalable (DAP), dossier de couleur jaune, concerne tous les étudiants étrangers, titulaires de diplômes étrangers, non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'espace économique ou d'un pays candidat en préadhésion, quel que soit son lieu de résidence. Elle est requise pour une pré-inscription au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence, au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master ainsi qu'à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMNOP).

Si vous résidez en Chine, Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal, Vietnam, Mexique, Cameroun, Turquie, Corée du Sud, Canada, Etats-Unis, Colombie, Brésil, Madagascar, Gabon, Guinée, Syrie, Russie, Inde, République Tchèque (*), Congo-Brazzaville, Liban, Taiwan, Maurice, Mali, Bénin, Argentine, Chili, Côte d'Ivoire, **vous devez obligatoirement vous connecter au site internet des centres pour les études en France (CEF), correspondant à votre pays : <http://www.nomdupays.campusfrance.org>.**

S'il existe un CEF dans votre pays, vous devez également vous connecter sur le site précédemment cité, quel que soit le diplôme préparé, (doctorat, diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, diplôme propre aux écoles d'architecture. etc.)

Si votre pays ne figure pas dans la liste ci-dessus, vous devez retirer un dossier de demande d'admission préalable de couleur jaune qui est à votre disposition dans les services culturels des ambassades de France à l'étranger, dans les écoles nationales supérieures d'architecture ou sur le site : <http://www.archi.fr/ECOLES/index.html#formulaire>

Seuls les étudiants titulaires d'un titre de séjour en France ou d'un visa étudiant de type "D", pourront se voir remettre un dossier jaune dans les écoles d'architecture.

Certains candidats de nationalité étrangère (**) sont dispensés de la DAP et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'école nationale supérieure d'architecture de leur choix, il s'agit :

- des titulaires du baccalauréat français (ou en cours de bac français) et des **titulaires** d'un diplôme français d'études supérieures ;
- des titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires créé en application de l'arrêté du 3 août 1994 ;
- des bénéficiaires d'un accord inter-école ou entre gouvernements ;
- des boursiers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé ;
- des apatrides ou réfugiés politiques titulaires de la carte de l'OFPRA (office français pour les réfugiés et les apatrides) ;
- des enfants de diplomates en France y résidant eux-mêmes ;
- des étudiants souhaitant partir en échange (mobilité étudiante).

(*) facultatif car pays de l'Espace économique européen

(**) si le pays dispose d'un CEF ils devront en parallèle se connecter au site des CEF : <http://www.nomdupays.campusfrance.org>

Liste des écoles nationales supérieures d'architecture (et de paysage *)

Région parisienne

PARIS-MALAQUAIS **Tel : 01.55.04.56.50**
14, rue Bonaparte **Fax : 01.55.04.56.97**
75272 Paris Cedex 06 <http://www.paris-malaquais.archi.fr>

VERSAILLES **Tel : 01.39.07.40.00**
Petites Ecuries du Roy **Fax : 01.39.07.40.99**
5, avenue de Sceaux - BP 674 <http://www.versailles.archi.fr>
78006 Versailles Cedex

PARIS-BELLEVILLE **Tel : 01.53.38.50.00**
78-80, rue Rébeval **Fax : 01.53.38.50.01**
75019 Paris <http://www.paris-belleville.archi.fr>

PARIS-VAL DE SEINE **Tel : 01.72.69.63.00**
3/15 quai Panhard et Levassor **Fax : 01.72.69.63.81**
75013 Paris <http://www.paris-valdeseine.archi.fr>

PARIS-LA VILLETTE **Tel : 01.44.65.23.00**
144, rue de Flandre **Fax : 01.44.65.23.01**
75019 Paris <http://www.paris-lavillette.archi.fr>

MARNE-LA-VALLEE **Tel : 01.60.95.84.00**
10-12, avenue Blaise Pascal **Fax : 01.60.95.84.47**
77420 Champs-sur-Marne <http://www.marnelavallee.archi.fr>

Régions

BORDEAUX * **Tel : 05.57.35.11.00**
Domaine de Raba **Fax : 05.56.37.03.23**
33405 Talence Cedex <http://www.bordeaux.archi.fr>

BRETAGNE **Tel : 02.99.29.68.00**
44, boulevard de Chézy CS 16427 **Fax : 02.99.30.42.49**
35064 Rennes <http://www.rennes.archi.fr>

CLERMONT-FERRAND **Tel : 04.73.34.71.50**
71, boulevard Côte Blatin **Fax : 04.73.34.71.69**
63000 Clermont-Ferrand <http://www.clermont-fd.archi.fr>

GRENOBLE **Tel : 04.76.69.83.00**
60, avenue de Constantine **Fax : 04.76.69.83.38**
BP 2636 <http://www.grenoble.archi.fr>
38036 Grenoble Cedex 02

LILLE * **Tel : 03.20.61.95.50**
2, rue Verte - **Fax : 03.20.61.95.51**
Quartier de l'hôtel de ville <http://www.lille.archi.fr>
59650 Villeneuve d'Ascq

LYON **Tel : 04.78.79.50.50**
3, rue Maurice Audin - BP 170 **Fax : 04.78.80.40.68**
69512 Vaulx-en-Velin <http://www.lyon.archi.fr>

MARSEILLE **Tel : 04.91.82.71.00**
184, avenue de Luminy - Case 924 **Fax : 04.91.82.71.80**
13288 Marseille Cedex 09 <http://www.marseille.archi.fr>

MONTPELLIER **Tel : 04.67.91.89.89**
179, rue de l'Espérou **Fax : 04.67.91.89.59**
34093 Montpellier Cedex 05 <http://www.montpellier.archi.fr>

NANCY **Tel : 03.83.30.81.00**
2, rue Bastien Lepage - BP 435 **Fax : 03.83.30.81.30**
54001 Nancy Cedex <http://www.nancy.archi.fr>

NANTES **Tel : 02.40.16.01.21**
rue Massenet BP 81931 **Fax : 02.40.59.16.70**
44319 Nantes Cedex 03 <http://www.nantes.archi.fr>

NORMANDIE **Tel : 02.32.83.42.00**
27, rue Lucien Fromage - BP 04 **Fax : 02.32.83.42.10**
76161 Darnetal Cedex <http://www.rouen.archi.fr>

SAINT-ETIENNE **Tel : 04.77.42.35.42**
7, rue Etienne Dolet - BP 94 **Fax : 04.77.42.35.40**
42003 Saint-Etienne Cedex 01 <http://www.st-etienne.archi.fr>

STRASBOURG **Tel : 03.88.32.25.35**
8, boulevard du Pd Wilson - BP 37 **Fax : 03.88.32.82.41**
67068 Strasbourg Cedex <http://www.strasbourg.archi.fr>

TOULOUSE **Tel : 05.62.11.50.50**
83, rue Aristide Maillol - BP 1329 **Fax : 05.62.11.50.99**
31106 Toulouse Cedex <http://www.toulouse.archi.fr>